COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt, le seize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

PRÉSENTS :

Pascal **DOLL**, Maire.

Joël **DELCAMBRE**, Mathieu **DOMAN**, Nektar **BALIAN**, Christophe **ALTOUNIAN**, Tony **FIDAN**, Yveline **MASSON**, Jérôme **BERTIN**, Adjoints au Maire.

Romuald **SERVA**, Sarah **MOINE**, Adrien **DA COSTA**, Conseillers municipaux délégués.

Claudine **OCCHIPINTI**, Annie **COHADIER**, Sophie **LEBON**, Saïd **TOUFIQ**, Sylvie **GUINEMER**, Alain **DURAND**, Isabelle **CARON**, Nathalie **BALIKDJIAN**, Christophe **MARTIN**, Joyce **MARUANI**, Anthony **VASCONCELOS**, Rose-Marie **ABOUSEFIAN**, Christophe **PIEGZA**, Nouredine **MAATOUG**, Marie-Christine **JALLADAUD**, Laurent **COKGUL**, Conseillers Municipaux.

ARRIVÉS EN RETARD : David **DIRIL** (18h38), Claude **FERNANDEZ-VELIZ** (18h48), Isabelle **GOURDON** (19h)

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Marie-Christine **EVEN** a donné pouvoir à Alain **DURAND**

ABSENTS : Philippe **BÉZARD**, Romain **CARTIER**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Adrien **DA COSTA**

DATE DE CONVOCATION : 10 novembre 2020
DATE D'AFFICHAGE : 10 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

	18h30	18h38	18h48 Rapport n°1	19h Rapport n°3
PRÉSENTS :	27	28	29	30
PROCURATIONS :	1	1	1	1
ABSENTS :	5	4	3	2
VOTANTS :	28	29	30	31

* * * * * * * * * * *

INTERVENTION ÉCRITE DE MONSIEUR MAATOUG RETRANSCRITE À L'IDENTIQUE :

« Nous avons été interpelés par un collectif de riverains sur les points suivants :
1 - Suite au rachat du moulin par l'entreprise Foricher, 1 av de la république, les riverains se plaignent de nuisances sonores de façon continue et également de rejet de poussières dû au résidu de farine.
Cette exposition au quotidien les inquiète.

d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de de recharge de véhicules électriques.

15/89 - MOTION DE SOUTIEN À LA RÉPUBLIQUE DE L'ARTSAKH

À l'unanimité, DEMANDE la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H48.

Arnouville, le 17 novembre 2020

ACCORD POUR DIFFUSION
Pascal DOLL
Maire

MAIRIE D'ARNOUVILLE (Val d'Oise)

Compte-Rendu affiché le 24 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
095-219500196-20201120-DEL-15-89-2020-DE
Date de télétransmission : 20/11/2020
Date de réception préfecture : 20/11/2020

arnouville

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

N° 15/89

Objet : Motion de soutien à la République de l'Artsakh

L'an Deux Mille Vingt, le seize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Jérôme BERTIN, Adjoints au Maire.

Romuald SERVA, Sarah MOINE, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Sophie LEBON, Saïd TOUFIQ, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Isabelle CARON, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Joyce MARUANI, Anthony VASCONCELOS, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Nouredine MAATOUG, Marie-Christine JALLADAUD, Laurent COKGUL, Conseillers Municipaux.

Arrivés en retard ayant participé à tous les scrutins : David DIRIL (18h38), Claude FERNANDEZ-VELIZ (18h48),

Arrivés en retard ayant participé à compter de la délibération 3 : Isabelle GOURDON (19h)

Absente excusée avec pouvoir : Marie-Christine EVEN a donné pouvoir à Alain DURAND

Absents : Philippe BÉZARD, Romain CARTIER

Secrétaire de séance : Adrien DA COSTA

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219500196-20201120-DEL-15-89-2020-DE
Date de télétransmission : 20/11/2020
Date de réception préfecture : 20/11/2020

DEMANDE la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale.

Pour extrait certifié conforme.

Pascal DOLL
Maire

MAIRIE D'ARNOUVILLE
(Val d'Oise)

Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Rapport n° 15

Motion de soutien à la République de l'Artsakh

Alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous assistons depuis dimanche 27 septembre à une guerre sans précédent menée par les forces armées azéries appuyées par des forces turques et djihadistes à l'encontre des militaires et des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie.

Cette terre, berceau du christianisme, partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline elle fût en 1921 rattachée à l'Azerbaïdjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à muer en états indépendants aussitôt reconnus par le droit international. Suite à référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République indépendante. L'Azerbaïdjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea alors une guerre sans merci. À l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les États-Unis, fût créé afin d'œuvrer à une solution pacifique, ce dans un contexte de ruptures incessantes par l'Azerbaïdjan d'un précaire « cessez le feu ».

À la suite des attaques de 2016 et de celles de juillet dernier, le sombre voile du mal tente à nouveau d'obscurcir le ciel de l'Artsakh avec cette fois-ci une noirceur nouvelle : celle du ciblage de populations civiles, à l'appui d'une puissance de feu débridée.

Le comportement des dirigeants des puissances agressantes atteste que « l'esprit de 1915 » qui a prévalu au génocide des arméniens sévit encore aujourd'hui. Tout comme l'emploi de mercenaires djihadistes importés de Syrie via la Turquie et aujourd'hui envoyés à l'assaut des arméniens d'Artsakh, le gouvernement turc en 1915 n'avait-il pas eu recours à des criminels libérés des geôles pour être dirigés contre la population arménienne ? Il est de la responsabilité morale du monde entier d'en prendre conscience afin de ne pas être spectateur et ainsi complice d'un second génocide !

Sur fond d'intérêts géostratégiques de puissances mondiales et régionales, la poudrière attisée par la Turquie peut mettre à mal très rapidement l'OTAN et l'Europe et conduire subrepticement à un conflit d'ordre mondial.

Le sort de l'Artsakh et de l'Arménie, ce territoire chrétien positionné aux confins orientaux des portes de l'Europe, adresse bien au-delà du devenir de ses seuls habitants. De notre attitude face à ce « pan-turquisme néo-ottoman » rampant depuis plus d'un siècle et aujourd'hui libéré par les paroles et les actes impudents de dirigeants belliqueux, c'est notre propre avenir, de Français et d'Européens, qui est engagé. Qu'il soit accordé à tous d'en avoir la juste conscience et d'imposer par tous les moyens nécessaires un arrêt de l'agression de l'Artsakh.

Nous saluons l'attitude positive de la France qui en appelle à un cessez le feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix, plaçant de surcroit Europe et Otan face à leurs responsabilités respectives.

La neutralité d'action de la France, de l'Europe et de l'OTAN, face à une Turquie et à un Azerbaïdjan dont l'objectif commun serait l'éradication de la population arménienne aux fins d'une « unité éthiquement pure » du Bosphore à la mer Caspienne est insoutenable aujourd'hui et devant l'histoire.

Les arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libre et en paix sur leurs terres ancestrales.

Il est demandé au Conseil Municipal de formuler le vœu de la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale,

Projet de délibération

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À,

DEMANDE la reconnaissance par la France de la République d’Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale.